



Durée de préavis pour démission

Par **Makokoy**, le **31/05/2012** à **00:14**

Bonjour à tous,

J'ai presque 4 ans d'ancienneté dans mon entreprise, un statut cadre, coefficient 86, niveau 1, et soumis à la convention collective de la métallurgie de la Gironde.

Je cherche désespérément à joindre l'inspection du travail, sans succès, et je ne me vois pas demander cette info à mon employeur....

De plus, je ne trouve rien de clair sur le net ou dans les conventions que j'ai pu lire.

Quelqu'un peut-il me renseigner sur la durée du préavis que j'aurai à effectuer suite à ma démission ?

D'avance merci !

Rémy

Par **P.M.**, le **31/05/2012** à **16:28**

Bonjour,

La Convention Collective applicable aux industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Gironde et des Landes peut être consultée sur [ce site](#) ainsi notamment que les Clauses particulières concernant les mensuels qui fixent les durées du préavis mais vous concernabnt vous devriez vous référer à l'[art. 27 de la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie](#)...

J'ajoute qu'à mon sens, vous ne devriez plus être en position I suivant les art. 21 et 22...